Initiale

Formation Partie-CAMO et Partie-M

Référence: **EX.CAMO.01**

Type: **Gestion du Maintien de la Navigabilité**



Descriptif de la formation

Le règlement (UE) 2019/1383 (amendant le règlement (UE) 1321/2014) a introduit une nouvelle structure et de nouvelles exigences concernant le maintien de la navigabilité des aéronefs, des produits, pièces et équipements aéronautiques, et les agréments des organismes et des personnes y participant:

- Les exigences techniques se retrouvent ainsi regroupées dans deux annexes (Partie-M et Partie-ML) dont l'applicabilité est fonction du type aéronef et du régime d'exploitation.
- Les exigences organisationnelles quant-à-elles font désormais l'objet d'annexes dédiées (Partie-CAMO et Partie-CAO).

Dans cette nouvelle structure, en plus du respect des exigences organisationnelles applicables, les organismes agréés Partie-CAMO et/ou Partie-CAO sont amenés à travailler conformément à la Partie-M ou la Partie-ML.

La Partie-CAMO traite des organismes de gestion du maintien de la navigabilité; cet agrément est nécessaire pour la gestion d'aéronefs complexes ou exploités en TAC sous licence. Un Système de Gestion doit être mis en place au sein de ces organismes.

Cette formation explique comment se conformer à la Partie CAMO et la Partie M, le processus d'obtention et les conditions de maintien d'un agrément d'OGMN, ainsi que les attendus d'un Système de Gestion au sens de l'EASA.

Stagiaires concernés

- Responsable de la Gestion de la Sécurité (RGS)
- Responsable de la Surveillance de la Conformité (RSC)
- Responsable Désigné (RDMN)

OSAC / Date de téléchargement: 30/10/2026

Formation Partie-CAMO et Partie-M

Conditions de participation:
Pour cette formation vous devez :
- Avoir connaissance du règlement (UE) 1321/2014, Annexes I et Vc.

Durée de la formation:
2 jours

Nombre maximum de participants:
10

Validation des acquis:
Test QCM

Document(s) délivré(s):
Attestation de présence

Objectif pédagogique

Permettre une compréhension détaillée :

- De la **Partie M** (exigences aéronefs)
- De la **Partie CAMO** (exigences organismes),
- Etre en capacité de postuler à un agrément d'OGMN,
- De le maintenir
- De mettre en place un Système de Gestion adapté et efficace

Programme

- Nouvelle structure réglementaire: parties M, ML, CAMO, CAO, et leur applicabilité

Partie CAMO :

- Postuler à un agrément d'OGMN et le maintenir (CAMO.A.100's)
- Gérer les risques en matière de sécurité, et surveiller la conformité (CAMO.A.200's)
- Gérer la navigabilité des aéronefs (CAMO.A.300's):
- Manuel (CAME)
- Moyens humains
- Moyens documentaires
- Gestion du maintien de la navigabilité

Partie M :

- Responsabilités en matière de maintien de navigabilité,
- Exigences de maintien de navigabilité aéronef,
- Normes pour l'entretien,
- Examens de navigabilité et CEN.

OSAC / Date de téléchargement: 30/10/2026

"- Inspecteurs OSAC. - Réfèrent Méthodes OSAC"

Pour plus d'informations: formation@osac.aero

OSAC / Date de téléchargement: 30/10/2026